

Bruxelles, le 10 février 2022 (7 heures CET)

KBC dévoile les nouvelles exigences de capital de la BCE

Le capital de KBC reste largement supérieur aux exigences minimales

KBC a été informé par la Banque centrale européenne (BCE) de ses nouvelles exigences de capital minimum. L'exigence de CET1 globale à pleine charge pour KBC Groupe (selon la méthode du compromis danois) augmente de 10,45% précédemment (à fin 2020) à 10,81%, ce qui est entièrement dû à l'accroissement des coussins contracycliques dans certains des pays stratégiques de KBC et à un léger ajout à l'exigence au titre du pilier 2 concernant le backstop NPL.

À la fin du quatrième trimestre 2021, le ratio de CET1 à pleine charge de KBC Groupe s'élevait à 15,5%¹, soit un niveau largement supérieur à la nouvelle exigence de CET1.

À la suite du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP) effectué pour 2021, la BCE a officiellement notifié à KBC sa décision

- *d'augmenter les exigences au titre du pilier 2 (P2R) de 1,75% à 1,86%*
- *de maintenir la guidance au titre du pilier 2 (P2G) à 1,0% du CET1*

L'augmentation de 11 points de base du P2R est liée aux attentes de la BCE concernant les niveaux minimums de couverture par des provisions pour les prêts non performants identifiés avant le 1^{er} avril 2018 (le 'NPL backstop' ou 'calendrier de provisionnement')². KBC a décidé de ne pas effectuer de déduction du CET1 pour ces prêts en plus des provisions IFRS. La BCE a par conséquent augmenté le P2R de 11 points de base.

Les exigences de capital pour KBC Groupe sont déterminées non seulement par la BCE, mais aussi par les **décisions prises par les différentes autorités compétentes locales sur les marchés stratégiques de KBC**. Un certain nombre d'autorités ont décidé de modifier les coussins de capital contracycliques comme suit:

- augmenter le coussin de capital contracyclique en République tchèque de 0,50% à 1,00% à compter du 1^{er} juillet 2022, à 1,50% à compter du 1^{er} octobre 2022 et à 2,00% à compter du 1^{er} janvier 2023;
- augmenter le coussin de capital contracyclique en Bulgarie de 0,50% à 1,00% à compter du 1^{er} octobre 2022.

Cela correspond à une exigence de CET1 à pleine charge supplémentaire de **0,45%** au niveau de KBC Groupe (contre 0,20% à fin 2020), incluant toutes les décisions annoncées sur les changements futurs.

Les coussins de capital des banques systémiques belges n'ont pas été modifiés. Pour KBC, l'exigence de coussin de capital O-SII (autres institutions d'importance systémique) est de 1,5%, ainsi que l'a confirmé la

¹ Après la distribution de dividende proposée

² L'impact tient compte de l'accord entre KBC Ireland et CarVal Investors sur la cession de prêts non performants

Banque nationale de Belgique, tandis que le coussin de conservation du capital est de 2,5%. Ces coussins s'ajoutent à l'exigence de CET1 minimale de 4,5% au titre du **pilier 1**.

Pour KBC Groupe, cela porte l'**exigence de CET1 globale à pleine charge (selon la méthode du compromis danois) à 10,81%, avec une guidance supplémentaire de 1% du CET1 au titre du pilier 2**. KBC dépasse clairement cette exigence, ainsi que l'illustre son **ratio de CET1 à pleine charge de 15,5%¹ à la fin du quatrième trimestre 2021**.

Il convient de noter que l'exigence de CET1 globale à pleine charge (selon la méthode du compromis danois) serait de **10%** au lieu de 10,81% si la **scission P2R en vertu de l'article 104a de la CRDV était appliquée**. Toutefois, KBC n'a actuellement pas l'intention d'émettre des instruments à cette fin.

Johan Thijs, CEO de KBC Groupe, a déclaré: *'La décision de la BCE confirme le profil de risque moyen-faible de KBC et sa résilience face à des conditions économiques défavorables. Notre position de capital est extrêmement solide, ce qui envoie un signal rassurant à toutes les parties prenantes qui nous accordent leur confiance.*

Nous voulons être parmi les institutions financières les mieux capitalisées d'Europe. Par conséquent, la politique de dividende du groupe KBC est adaptée à cet objectif. Chaque année, le Conseil d'administration décidera, à sa discrétion, du dividende total sur la base de l'évaluation des risques, de la rentabilité prévisionnelle et des opportunités stratégiques. Avec l'annonce des résultats de l'année 2021, le Conseil d'administration a proposé de distribuer un dividende brut final de 7,6 euros par action, portant le dividende brut total à 10,6 euros par action, ce qui conduira à un ratio CET1 à pleine charge (après la distribution de capital proposée) de 15,5%, conformément à notre plan de déploiement de capital annoncé pour l'année 2021. À partir de l'exercice 2022, le ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé sera maintenu et, chaque année, lors de l'annonce des résultats de l'exercice, le conseil d'administration prendra une décision, à sa discrétion, sur la distribution du capital au-dessus du ratio CET1 à pleine charge de 15,0 %, également appelé capital excédentaire.

Nous continuerons également à nous concentrer sur nos solides fondamentaux, à savoir un modèle économique de bancassurance dynamique centré sur le client, axé sur les données et les solutions et privilégiant le numérique, un profil de risque sain, une position de liquidité robuste et une position de solvabilité confortable, soutenus par une base de dépôts très solide de clients fidèles sur nos marchés stratégiques. Nous resterons concentrés sur une croissance durable et rentable, ce qui nous permettra de jouer notre rôle dans la société et l'économie locale au bénéfice de toutes les parties prenantes et de conserver notre place parmi les institutions financières les plus performantes et les plus fiables d'Europe.'

De plus amples détails sur la composition des nouvelles exigences de capital figurent dans le tableau joint au présent communiqué de presse et sur www.kbc.com.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Kurt De Baenst, Directeur Investor Relations, KBC Groupe
Tél.: +32 2 429 35 73 - E-mail kurt.debaenst@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate/ Porte-parole KBC Groupe
Tél.: + 32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

* Le présent communiqué comporte des informations soumises aux règles de transparence applicables aux sociétés cotées en Bourse.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur général
Communication Corporate/Porte-parole
Tél. +32 2 429 85 45

Service presse
Tél. +32 2 429 65 01 Stef Leunens
Tél. +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. +32 2 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. +32 2 429 85 44 Sofie Spiessens
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou peuvent être obtenus en envoyant un e-mail à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos **solutions innovantes**

Fully loaded figures		Previous targets year-end 2020	NEW targets
Pillar 1 minimum requirement (P1 min)	CET1	4,50%	4,50%
	AT1	1,50%	1,50%
	T2	2,00%	2,00%
Pillar 2 requirement (P2R)	CET1	1,75%	1,86%
Total SREP Capital Requirement (TSCR)	CET1	6,25%	6,36%
	Tier 1	7,75%	7,86%
	Total capital	9,75%	9,86%
Combined Buffer Requirement (CBR)			
Conservation buffer	CET1	2,50%	2,50%
O-SII buffer	CET1	1,50%	1,50%
Countercyclical buffer	CET1	0,20%	0,45%
Overall capital requirement (OCR) = MDA threshold*	CET1	10,45%	10,81%
	Tier 1	11,95%	12,31%
	Total capital	13,95%	14,31%
Pillar 2 Guidance (P2G)	CET1	1,00%	1,00%
OCR + P2G	CET1	11,45%	11,81%

*Assuming 1.5% AT1 and 2.0% T2 buckets are satisfied with the appropriate instruments